

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} juillet 2024

Nouvel accord-cadre 2024-2027 : France Travail et l'Apec mobilisés pour l'emploi des cadres et des jeunes diplômés

France Travail et l'Apec renouvellent leur partenariat en signant, ce jour, un nouvel accord-cadre national pour la période 2024-2027.

Au cours des trois prochaines années, les deux acteurs souhaitent poursuivre et renforcer la dynamique de complémentarité engagée pour répondre à deux enjeux majeurs : contribuer au plein emploi pour tous les cadres et les jeunes diplômés, en particulier ceux qui présentent des « facteurs de risque » sur le marché du travail et réduire les difficultés de recrutement des entreprises en recherche de profils cadres, notamment les TPE-PME.

Ce nouvel accord s'inscrit dans le prolongement du partenariat actuel, enrichi par la mise en œuvre progressive de France Travail et du Réseau pour l'emploi, Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi cadres et jeunes diplômés à partir de Bac+3, ainsi que les entreprises en recherche de profils cadres, en particulier les TPE-PME.

Les engagements de France Travail et l'Apec s'articulent autour de quatre axes principaux.

1. Mieux accompagner les demandeurs d'emploi cadres et jeunes diplômés grâce à une stratégie commune d'intervention entre l'Apec et France Travail :

- Augmenter le nombre de demandeurs d'emploi accompagnés par l'Apec ;
- Accompagner en particulier davantage de cadres et jeunes diplômés présentant des « facteurs de risques » sur le marché de l'emploi en raison de leur âge, d'un handicap ou problème de santé, de leurs origines (jeunes diplômés résidents des QPV) ou de la durée de leur chômage qui les éloignent de l'emploi ;
- Simplifier, accélérer et améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi cadres et jeunes diplômés orientés par France Travail.

2. Aider à la réussite des recrutements cadres en agissant davantage en synergie :

Parmi les entreprises ayant cherché à embaucher des cadres en 2023, près de la moitié jugent qu'il a été difficile de le faire. Un quart des entreprises ayant cherché à recruter des cadres a abandonné au moins un recrutement de cadre au cours de l'année¹.

¹ Baromètre Apec, premier trimestre 2024

L'Apec et France Travail s'engagent, aux côtés des autres acteurs du Réseau pour l'emploi, à œuvrer pour réduire ces tensions de recrutement de profils cadres, notamment pour les TPE et PME, en activant plusieurs leviers comme par exemple :

- La promotion des services respectifs des deux acteurs auprès des entreprises, dans le cadre d'une contribution à l'effort coordonné de prospection ;
- Développer l'accès des entreprises aux formations avant embauche (POEI).

3. Renforcer la coopération et favoriser le développement des compétences des collaborateurs des deux réseaux :

La coopération et le développement d'une culture commune font partie du partenariat entre l'Apec et France Travail depuis déjà plusieurs années. Dans le contexte de déploiement progressif de l'Académie France Travail, l'Apec et France Travail conviennent d'enrichir leurs actions de coopération et de développement des compétences, en y associant également les acteurs du Réseau pour l'emploi.

4. Partager notre compréhension du marché de l'emploi cadre et ses évolutions et innover ensemble avec les acteurs du Réseau pour l'emploi :

- Poursuivre la publication d'études conjointes et la contribution de l'Apec à l'enrichissement du nouveau référentiel des métiers et des compétences de France Travail, le ROME 4.0 ; amplifier la collaboration entre les deux directions des études et statistiques ; Renforcer la mise en œuvre au niveau national mais aussi territorial d'actions innovantes ;
- Engager des travaux communs sur les outils numériques et l'intelligence artificielle.

Pour Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail : « *Booster l'emploi des cadres et des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires de politique de la ville, c'est aussi une des priorités de France Travail à côté de l'Apec. Notre objectif commun : une prise en charge plus rapide et plus simple, un accompagnement personnalisé et au bon moment pour accélérer le retour à l'emploi des cadres demandeurs d'emploi et répondre aux besoins des entreprises et notamment pour les TPE et PME.* »

Pour Gilles Gateau, directeur général de l'Apec : « *Avec ce nouvel accord-cadre, nous poursuivons et amplifions la dynamique positive initiée ces dernières années avec Pôle emploi. Aux côtés de France Travail, guidés par notre mission de service public, nous allons intensifier nos actions auprès des cadres et jeunes diplômés qui en ont le plus besoin tout en innovant dans l'accompagnement des entreprises, en particulier les TPE-PME, pour concrétiser notre ambition commune d'un plein-emploi inclusif.* »

À propos de France Travail :

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024. France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr

SERVICE DE PRESSE APEC

Mendrika Lozat – 06 74 94 76 24 – mendrika.lozat@apec.fr

les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

À propos de l'Apec :

L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, est une organisation paritaire qui se mobilise pour aider les cadres et les jeunes diplômé.es à partir de Bac+3, en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. En tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les cadres, l'Apec permet à ses clients, quelle que soit leur situation, de s'informer, réfléchir, se projeter et agir pour leur projet professionnel. L'Apec aide aussi les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre.

L'Association combine une présence territoriale de proximité avec son jobboard : apec.fr (plus de 2 M d'offres d'emplois cadres publiées en 2023). L'Apec est présente, avec plus d'une soixantaine de centres, en France hexagonale et en Outremer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

En savoir plus : corporate.apec.fr

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr

SERVICE DE PRESSE APEC

Mendrika Lozat – 06 74 94 76 24 – mendrika.lozat@apec.fr